

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2009.**

Présents : Tous les membres en exercice.

Secrétaire : Stéphane AUCRETERRE.

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas revenir sur sa position en ce qui concerne le projet de plan d'épandage de la SAS SOLECO tel qu'il est présenté malgré les modifications qui ont été apportées par le bureau d'études GES.
- Compte tenu des problèmes soulevés par l'implantation de la micro crèche sur la parcelle AI 139, rue des Mézières, qui présente un risque d'inondation sur la partie, est du terrain décide, comme cela avait été prévu à l'origine, de l'implanter près du presbytère.
- Autorise M. le maire à déposer une demande de permis d'aménager un lotissement touristique aux Fosses à Lin.
- Emet un avis favorable à la vente du chemin rural non reconnu qui sépare la maison de Monsieur et Madame DUCHESNE Christian de leur jardin au village Salnel.
- Accepte le devis de l'entreprise LEMAITRE Roger, d'un montant de 4 263.00 euros hors taxes pour l'ouvrage de « La Brosse ».

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 8 septembre 2009 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A SAINT GERMAIN SUR AY, le 8 septembre 2009.
LE MAIRE.